Enquête: HYPO_B
Formulaires: HYxx

Enquête sur les nouveaux prêts hypothécaires

Informations concernant le release

Release	**1.5**
Valable dès le	**30.09.2025**
Publication	29.10.2025

1. Remarques générales

Modifications

Adaptation des directives relatives à la saisie du prix d'achat, de la date de l'acquisition et des règles de cohérence correspondantes, ainsi que quelques ajouts mineurs dans la FAQ.

Documents d'enquête, obligation de fournir des renseignements et remise des données

Documents d'enquête	https://emi.snb.ch/fr/**HYPO**
Obligation de renseigner	eSurvey - Gestion des utilisateurs
Attribution de droits	Les administratrices et administrateurs d'eSurvey doivent saisir et, si nécessaire, mettre à jour les données concernant les fournisseuses et/ou fournisseurs de données et les interlocutrices et interlocuteurs pour les questions de contenu.
Première date de référence	30.09.2025
Délais de remise des données	40 jours
Livraison des données	Par eSurvey: https://survey.snb.ch

Contacts et informations

Contacts	www.snb.ch (La BNS/Statistiques/Enquêtes/Contacts)
Messages via le flux RSS et le service News Alert	www.snb.ch (La BNS/Statistiques/Enquêtes/Informations sur l'établissement des relevés)

2. Modifications par rapport au dernier release

Versions des relevés

Jusque-là	Désormais

Note de mise à jour

xlsx: 1.1.3, xml: 1.1	xlsx: 1.1.4, xml: 1.1
Toujours valable	Valable à partir du 30.09.2025

Formulaires

Aucun changement

Commentaires

Jusque-là	Désormais
Pos. 8 Prix d'achat: Il convient d'indiquer ici le prix (en milliers de francs) fixé dans le contrat d'achat à la date de l'acquisition de l'objet immobilier, y compris si celle-ci a eu lieu à des conditions préférentielles, si des investissements générant une plus-value sont prévus après l'achat, ou en cas de reprise d'un crédit. S'il s'agit d'une donation, il convient d'inscrire un prix d'achat de zéro.	Pos. 8 Prix d'achat : Il convient d'indiquer ici le prix (en milliers de francs) fixé dans le contrat d'achat à la date de l'acquisition de l'objet immobilier, y compris si celle-ci a eu lieu à des conditions préférentielles ou si des investissements générant une plus-value sont prévus. S'il s'agit d'une donation, il convient d'inscrire un prix d'achat de zéro.
Remarque 7: l'indication de la date de l'acquisition est obligatoire sous la position 7 du formulaire HY03, sauf si l'achat remonte à plus de deux ans ou s'il s'agit du type d'opération Financement de construction (réponse «BAU» sous la position 3 du formulaire HY01).	Remarque 7: l'indication de la date de l'acquisition est obligatoire sous la position 7 du formulaire HY03 s'il s'agit du type d'opération «acquisition immobilière», sauf si l'achat remonte à plus de deux ans.
Remarque 8: l'indication du prix d'achat est obligatoire sous la position 8 du formulaire HY03, sauf si l'achat remonte à plus de deux ans ou s'il s'agit du type d'opération «financement de construction» (réponse «BAU» sous la position 3 du formulaire HY01).	Remarque 8: l'indication du prix d'achat est obligatoire sous la position 8 du formulaire HY03 s'il s'agit du type d'opération «acquisition immobilière», sauf si la date d'acquisition remonte à plus de deux ans.

FAQ

Jusque-là	Désormais
Si les conditions ne sont pas renégociées, il est recommandé d'indiquer, comme dans la procédure présentée sous «Reprise d'un contrat de prêt», la date de versement initiale, si celle-ci est disponible.	Si les conditions ne sont pas renégociées, il est recommandé d'indiquer, comme dans la procédure présentée sous «Reprise d'un contrat de prêt», la date de versement initiale, ou, si celle-ci n'est pas connue, d'utiliser le préfixe K_ pour l'identifiant de tranche.
- -	Le revenu I devrait être positif ou nul.
Pour les prêts hypothécaires à terme (tranches dont l'identifiant est précédé de F_), les données concernant le taux d'intérêt, la contrainte de taux et l'échéance sont obligatoires.	Pour les prêts hypothécaires à terme (tranches dont l'identifiant est précédé de F_), les données concernant le taux d'intérêt, la contrainte de taux et l'échéance sont obligatoires, sauf s'il s'agit de tranches BAZ.

Note de mise à jour

- -	Lorsque les nouvelles conditions sont identiques aux conditions initiales, mais que la date de versement initiale n'est pas connue, l'identifiant de tranche devrait être précédé de K_

Règles de cohérence

Jusque-là	Désormais
HY03_03a	changement (nouvelle HY03_03)
HY03_03b	supprimé
HY03_09a	changement (nouvelle HY03_09)
HY03_09b	supprimé

Feuille «Mapping»

Aucun changement

3. Modifications ultérieures

Modification au:	**29.10.2025**
Jusque-là	**Désormais**
Règles de cohérence	**Règles de cohérence**
HY03: Règles HY03_03	correction
HY03: Règles HY03_09	correction